

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 17 juillet 1861

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (6)

Collation 2 p. (128r, 129v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 17 juillet 1861, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/41871>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 juillet 1861](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur le litige opposant Godin aux charbonnages de l'Agrappe : Godin prend acte de la décision du tribunal de Vervins qui selon lui n'est pas au fait des conditions de déchargement de coke et qui n'a pas suivi les conclusions de l'expert. Sur un litige relatif à la fourniture de fonte par Pinart et Cie : Godin explique à Oudin-Leclère que dans le cadre d'un marché considérable, la fonte qui lui a été livrée était en partie impropre à ses besoins et que l'expéditeur a convenu après être venu à Guise que Godin pourraient rebouter tout ce qui ne lui convenait pas, qu'à la suite d'une mise en demeure d'enlever la fonte rebutée, celui-ci lui a demandé de réexpédier par chemin de rmfer 5 000 kg de fonte, mais qu'il vient de recevoir une lettre qui montre que l'affaire est loin d'être terminée ; Godin demande à Oudin-Leclère le moyen de se tirer de cette mauvaise affaire.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#), [Procédure \(droit\)](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

126/129

Guise le 17 juillet 1863

Monsieur

Je vous reue la lettre que vous m'avez
écrite concernant l'issue de mon affaire
avec le bataille. Le Tribunal n'est pas
au fait des circonstances dans lesquelles
se fait un déchargeement de cette et je
comprends ce diable. J'avais trop compté
sur l'autorité que pouvait avoir auprès
de lui un expert qui avait pris armes
entre les mains du juge en paix et je
ne pensais pas que à la Tribunal trouverait
son opération incomplète quel croirait au
pas avoir besoin de justifier.

Je vous rebattrais aujourd'hui une
seconde affaire plus sûre si vous
ai autorisé au commencement de faire
deuxième une correspondance concernant un
marché considérable de livres dont les
premières livraisons étaient en livres impropres
à mes besoins et de qualité inférieure à ce
qui devait être livré. Sur ce contrefaits
l'éditeur est donc à faire pour prendre
les arrangements avec moi. Et il me suffit
à rebâter tout ce qui ne me serait pas à
peine nécessaire de la partie qu'il
a changé avec moi étant à faire et dont
je vous renvoie à point la copie depuis je lui
avais plusieurs fois à reprendre en tel cas
qui me gêne de laisser sur ce point.

Monsieur Dulin laisse à suivre

ma obligé à lui avouer que moi en demandant
que je vous aide aussi dans ce ph' après
elle mis en commun il me pris de lui donner
par chèque de son 3000 Réflog de ces fentes
rebatis qui satisfait à son désir aujourdhui
je vous le lui ai fait faire qui m'a fait voir
que cette affaire est loin d'être arranger cela
tourne même à la mauvaise fois dans
façon qui ne me permet plus aucun arrangement
mais je vous pris en conséquence de venir
à que vous me conseillez à faire la question
d'importance était une affaire morte entre nous
la mettre en question aujourd'hui est chercher
un moyen quelconque de se tirer d'une
mauvaise affaire on la faisant rapporter
est à que touchent mon fournisseur

vous comprendrez que je n'ai qu'un bâton
et qu'il faut pour le moins que je n'ais pas
trouvé un bâton ou me rembourserai les
frais que les monts occasionnés

Veuillez agréer mes bon cordiale obéissance

Geor